



La Celle Saint-Cloud

République Française  
Département des Yvelines

DECISION MUNICIPALE N° 2022.58

78170

**CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE  
POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT DU PARC PRIVE DE LA VILLE**

Je soussigné, Olivier DELAPORTE, Maire de La Celle Saint-Cloud et Vice-Président de Versailles Grand Parc,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 juin 2020, chargeant Monsieur le Maire, par délégation, de prendre des décisions prévues à l'article L.2122-22-5<sup>ème</sup> du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune de la Celle Saint-Cloud a accepté de mettre à disposition le logement communal LC51/08, il convient de conclure une convention d'occupation précaire,

**DÉCIDE**

Article 1<sup>er</sup> : De conclure une convention d'occupation précaire pour une durée d'une année avec l'occupante du logement décrit ci-après moyennant un loyer mensuel calculé en appliquant un taux de 8.54 € par m<sup>2</sup> et par mois, réactualisé au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année, sur la base de l'augmentation de l'indice de référence des loyers (IRL) 4<sup>ième</sup> trimestre 2021 soit 132,62.

Référence du bien	Adresse du bien	Superficie	Montant Loyer	Montants Provisions charges	Catégories	Durée
LC51/08	4 avenue des Prés	51.39 m <sup>2</sup>	438,87 €	115,00 €	Convention d'occupation précaire	01/12/2022 au 31/08/2023

Article 2 : Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022 jusqu'au 31 août 2023 dans les conditions financières décrites ci-dessus. La provision pour charges participe aux dépenses courantes (eau, chauffage, gaz, taxes d'ordures ménagères, électricité, entretien des parties communes, contrat entretien chauffe-eau).

Article 3 : La présente décision fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Le Maire,

Olivier DELAPORTE  
Vice-Président Versailles Grand Parc



Acte rendu exécutoire en vertu de son dépôt en Préfecture le 6/12/2022  
Accusé réception 078-217801265-20221201-DEC2022-58-AI. et de sa publication le 6/12/2022

P/Le Maire,  
Par délégation,

Aude BELLOIR  
Directrice Pôle Relations aux Citoyens